

RÉSOLUTION N° 461

**APPROBATION DU PROGRAMME CONTINENTAL SUR LA BIOÉNERGIE ET
LES BIOCARBURANTS POUR 2008-2010**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-septième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.504(07) intitulé « Proposition de programme continental sur la bioénergie et les biocarburants pour 2008-2010 »;

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil interaméricain de l'Agriculture, par la résolution IICA/JIA/Res.410(XIII-O/05), a demandé au Directeur général de présenter au Comité exécutif, lors de sa Vingt-sixième réunion ordinaire, une proposition sur les ressources nécessaires pour appuyer les activités biocarburants;

Que le Comité exécutif, par la résolution IICA/CE/Res.446(XXVI-O/06), a approuvé les fondements du Programme continental sur la bioénergie et les biocarburants et a demandé au Directeur général de présenter une proposition de financement du Programme pour la période 2008-2010;

Que le Comité exécutif a décidé que le Programme en question devrait être financé par des ressources provenant du Programme-budget de l'Institut, du recouvrement des arriérés de quotes-parts et de contributions des partenaires stratégiques, tels que les institutions financières internationales et d'autres organismes de coopération;

Que la Commission consultative spéciale pour les questions de gestion (CCSQG), à sa réunion ordinaire de 2007, a analysé la proposition de Programme continental sur la bioénergie et les biocarburants pour 2008-2010 et a recommandé que celle-ci soit soumise à la considération de la Vingt-septième réunion ordinaire du Comité exécutif, pour approbation;

DÉCIDE :

1. D'approuver la proposition de Programme continental sur la bioénergie et les biocarburants et de demander au Directeur général de le mettre en oeuvre, tel qu'il figure dans la version contenue dans le document IICA/CE/Doc.504 « Programme continental sur la bioénergie et les biocarburants ».
2. D'établir que le Programme sera financé avec les fonds ordinaires qui lui ont été alloués dans le Programme-budget 2008-2009.
3. De demander au Directeur général d'inclure dans le Programme-budget 2010 les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des activités du Programme continental sur la bioénergie et les biocarburants.
4. De recommander au Conseil d'exhorter les États membres à effectuer des contributions financières volontaires à l'IICA pour la réalisation d'études, de projets et d'activités prioritaires de coopération horizontale qui seront exécutés dans le cadre de ce Programme.